

Séance du 16 novembre 2021

DCM N° 2021-88

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21
Date de la convocation		
09/11/2021		
Date d’Affichage		
17/11/2021		

L’an deux mil vingt et un

Et le seize novembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s’est réuni en séance publique en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

17 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine.

5 Membres absents excusés (procurations) :

Mme GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à Mme SIMONI PIACENTINI Céline

Mme LOMBARDO Florence a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre-Michel

Mme DARNAUD Laure a donné procuration à Mme UGOLINI Nuria

Mme NAPPO Michelle a donné procuration à M. CASANOVA Jean-Pierre

7 Absents : M. BATESTTI Gilles, Mme MALAFRONTTE Christine, M. MALPELI Stéphane, M. GIAFFERI Michael, M. LECA Jean-Louis, Mme FICO Aurélie, M. MARTEL Enzo

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

L’Association « FLABELLINE » organise, dans les écoles de Furiani, des ateliers sur l’environnement marin et la plongée sous-marine afin de permettre aux enfants de mieux connaître le milieu sous-marin et de les sensibiliser à la protection de l’environnement.

Objet de la délibération :

Subvention à l’Association « FLABELLINE » : Ecole de la Mer.

Aussi, Madame Francine ALBERTINI, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au versement d’une subvention de 700 € à l’Association « FLABELLINE » afin de permettre à cette dernière de poursuivre ses actions à but pédagogique.

OUI l’exposé de Madame Francine ALBERTINI, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

DECIDE

- d’accepter la proposition de verser une subvention de 700 € à l’Association « FLABELLINE ».

DIT

- que les crédits sont inscrits au Budget 2021, chapitre 65.

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

